Vous êtes acteur de votre métier au quotidien…
Devenez acteur du film de prévention des RPS !

Le projet de prévention des RPS initié par la direction PA/PH va, d'ici 2017, se concrétiser autour d'un support vidéo, qui aura une triple vocation :

- **Recueillir** (pour ensuite les diffuser) **les témoignages des agents** de PA/PH, sur les aspects gratifiants et éprouvants de leur métier
- **Valoriser les agents et leur mission**, mieux les faire connaître, révéler leur véritable dimension
- **Servir de support d'introduction à des groupes de parole** qui pourront débattre sur le sujet visionné et compléter les aspects traités dans le témoignage filmé

Tournage de la vidéo « emploi et handicap, Poitiers passe à l'action »

Tournage du film « Attention Fragile » à la crèche Les P'tits Mousses

Le succès du projet repose sur le volontariat des agents et leur souhait de livrer, seul ou en binôme, leur témoignage sur leur métier et leur quotidien (format « interview ») ou leurs réactions à certains thèmes liés aux RPS (format « face caméra »).

Comment ça se déroule ?

D'ici septembre 2016, vous allez pouvoir rencontrer (lors de réunions d'équipe ou d'établissement) ou solliciter directement l'équipe projet, pour poser vos questions et indiquer votre souhait de participer au dispositif (témoignage filmé et/ou participation aux groupes de parole).
Si vous êtes volontaire pour participer au tournage de la vidéo :

1 – des réunions préalables au tournage vous permettront de préparer votre intervention et de poser toutes vos questions
2 – un planning du tournage sera défini et tiendra compte des localisations des agents, pour faciliter leur participation
3 – l'équipe de production saura vous mettre à l'aise avant et pendant le tournage : vous n'êtes pas des professionnels de l'audiovisuel !
4 – en phase de montage de la vidéo, vous visionnerez votre enregistrement et validerez son utilisation

Interview pour la vidéo « emploi et handicap, Poitiers passe à l'action »

Pour poser vos questions et obtenir plus d'informations, vous pouvez contacter dès maintenant :

- Votre responsable direct
- Patrice Henri, Préventeur du CCAS – tél. 05 49 52 38 42 – patrice.henri@poitiers.fr
- Valérie Jourdain, Directrice PA/PH – valerie.jourdain@poitiers.fr

paroles d'aidants

À l'écoute des risques psychosociaux des agents de la direction PA/PH

Newsletter du projet de prévention des RPS de la direction Personnes Âgées – Personnes Handicapées
CCAS de Poitiers
Numéro 1 - Mai 2016

Édito

La prévention des risques professionnels est un des enjeux majeurs pour la direction générale du CCAS et la direction PA/PH.
Il est nécessaire, dans cet objectif, de mener des actions qui permettent à tous de réfléchir et de s'exprimer sur son métier. Il est important de pouvoir aborder les risques propres à chaque pratique professionnelle pour développer ensemble une culture de prévention.
La qualité de vie au travail est une priorité pour tous. Au travers d'indicateurs tel que l'absentéisme, nous nous interrogeons sur la part d'absences liées au travail (conditions de travail, pénibilité, etc.). Cette préoccupation nous a conduit à réfléchir sur les moyens que nous pourrions mettre en œuvre afin d'aborder ensemble cette problématique.
Le projet que nous souhaitons vous présenter a bénéficié d'un financement par le Fonds National de Prévention, l'axe retenu est de travailler autour des risques psychosociaux rencontrés dans les différents métiers du service PA/PH.
L'objectif partagé avec la direction générale du CCAS est également de promouvoir, à travers ce projet, les métiers de la direction PA/PH, centrés autour de l'accompagnement de la personne et de son projet de vie. Chacun dans son métier participe au bien-être des personnes bénéficiaires des services proposés, que ce soit en établissement ou à domicile ; il est essentiel que ce service ne se fasse pas au détriment de sa propre santé.

Gaëlle PERIGAUD-MORLAT
Directrice Générale
du CCAS de Poitiers

Valérie JOURDAIN
Directrice
Direction Personnes Âgées – Personnes Handicapées

Les risques psychosociaux, qu'est-ce que c'est ?

L'expression de « risques psychosociaux » évoque diverses situations de mal-être, de ressenti négatif par rapport au travail. Elle renvoie à des contextes professionnels et à des causes très variés : surcharge de travail, contraintes excessives de temps ou de repères, difficulté à trouver du sens au travail, conflit de valeurs… Elle rappelle surtout que la santé psychique n'est pas seulement une dynamique individuelle, mais qu'elle se construit aussi dans la relation aux autres : par la reconnaissance, par la possibilité d'échanges et de coopération dans le travail, avec le soutien des collègues et de la hiérarchie.
Source ANACT

Les risques psychosociaux (RPS), stress, harcèlement, agression… peuvent être difficiles à appréhender. Il n'en demeure pas moins que l'employeur doit, au même titre que les autres risques professionnels, les prendre en compte et les intégrer dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.
Source INRS

La santé des agents du PA/PH est au cœur du dispositif de prévention des risques psychosociaux

La définition de référence des RPS retenue dans l'accord cadre du 22 octobre 2013 est celle du rapport du collège d'experts présidé par Michel Gollac et dont les conclusions ont été rendues le 11 avril 2011.
Cette définition met l'accent sur les **conditions d'emploi**, ainsi que sur les **facteurs organisationnels et relationnels**, qui sont considérés par rapport à leurs effets possibles sur la santé.
Le terme de « risque psychosocial » ne renvoie donc pas à des symptômes, troubles ou pathologies.
Autrement dit, on parle de risque psychosocial pour désigner des situations de travail caractérisées par une organisation, des pratiques relationnelles, des conditions d'emploi potentiellement pathogènes pour la population de travailleurs présente. L'enjeu n'est plus de savoir quelle est la part qui revient à la vie personnelle ou à l'individu. Il est essentiel de **prendre conscience des conséquences possibles sur la santé physique, mentale, sociale des configurations professionnelles** existantes ou projetées.
En termes de prévention, se pencher sur les risques psychosociaux implique par conséquent d'identifier les facteurs de risque qui relèvent de l'organisation du travail, des relations sociales au travail, des conditions d'emploi, et qui exposent ceux qui travaillent, afin d'imaginer des solutions alternatives ou des mesures qui réduisent ou suppriment l'exposition, plutôt que d'attendre l'apparition de symptômes ou de pathologies.
Par conséquent, il convient de considérer que ce qui fait qu'un risque pour la santé au travail est psychosocial, ce n'est pas sa manifestation, mais son origine : les risques psychosociaux seront définis comme **les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par le métier et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental.**
Le CCAS de la Ville de Poitiers souhaite s'engager dans l'analyse et la prévention des risques psychosociaux parce que la santé des agents est l'une de ses principales préoccupations.

Comment en savoir + sur les RPS ?

- Sur internet : www.inrs.fr
- Auprès du Préventeur du CCAS, Patrice HENRI

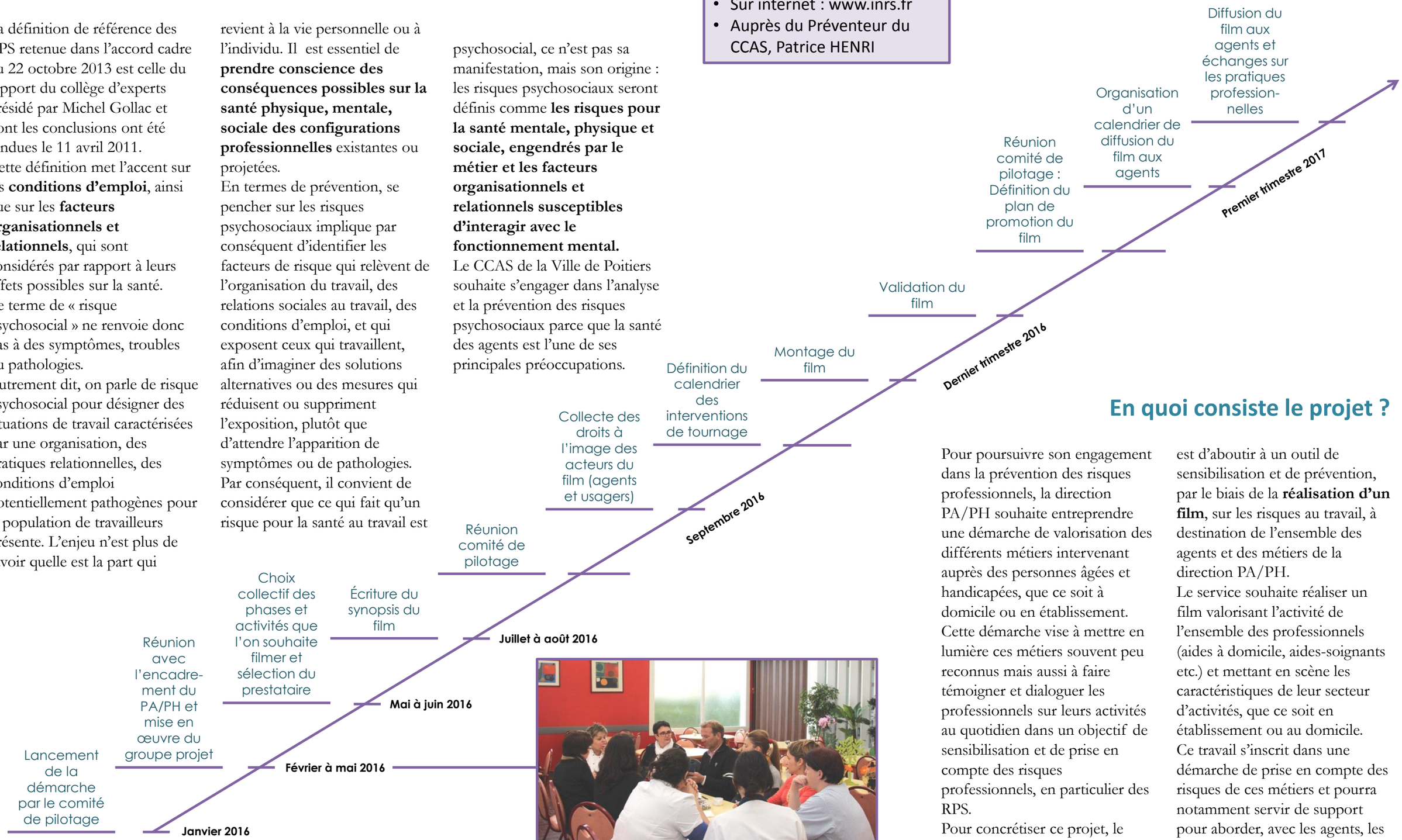

Réunion d'information à la résidence Édith AUGUSTIN le 25 mars 2016

En quoi consiste le projet ?

Pour poursuivre son engagement dans la prévention des risques professionnels, la direction PA/PH souhaite entreprendre une démarche de valorisation des différents métiers intervenant auprès des personnes âgées et handicapées, que ce soit à domicile ou en établissement.
Cette démarche vise à mettre en lumière ces métiers souvent peu reconnus mais aussi à faire témoigner et dialoguer les professionnels sur leurs activités au quotidien dans un objectif de sensibilisation et de prise en compte des risques professionnels, en particulier des RPS.
Pour concrétiser ce projet, le CCAS a obtenu une aide financière du Fonds National de Prévention. L'objectif du projet est d'aboutir à un outil de sensibilisation et de prévention, par le biais de la **réalisation d'un film**, sur les risques au travail, à destination de l'ensemble des agents et des métiers de la direction PA/PH.
Le service souhaite réaliser un film valorisant l'activité de l'ensemble des professionnels (aides à domicile, aides-soignants etc.) et mettant en scène les caractéristiques de leur secteur d'activités, que ce soit en établissement ou au domicile.
Ce travail s'inscrit dans une démarche de prise en compte des risques de ces métiers et pourra notamment servir de support pour aborder, avec les agents, les risques psychosociaux et les ressentis des agents autour de leur activité.